RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

EDUCATION PHYSIQUE

ET

SPORTIVE

Épreuves ponctuelles
ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Année 2019-2020

Notation

La notation de chaque épreuve se fera dans le respect des textes officiels relatifs à l'évaluation de l'éducation physique et sportive :

Circulaire n°2017- 058 du 4-4-2017

Cette dernière circulaire précise les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive (EPS) au baccalauréat professionnel, au brevet des métiers d'art (BMA), au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et au brevet d'études professionnelles (BEP), définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 11 juillet 2016 dont les dispositions sont applicables à compter de la session 2018 des examens.

Les candidats qui relèvent du contrôle ponctuel choisissent le couple d'épreuves pour lesquelles ils souhaitent être évalués.
La liste des couples d'épreuves est publiée en annexe 3 de la circulaire citée.

*Le niveau de compétence attendu est **le niveau 3**. Les exigences sont identiques à celles du contrôle en cours de formation.*

***À son inscription, le candidat est réputé apte au couple d'épreuves auquel il s'inscrit**. Chacune des deux épreuves est notée sur 20. La note obtenue par chacun des candidats résulte de la moyenne de ces deux notes ; elle est transmise au président du jury pour attribution définitive et pour information à la commission académique.*

LISTE NATIONALE DES COUPLES D'EPREUVES pour l'examen ponctuel terminal

- demi-fond et badminton simple
- demi-fond et tennis de table simple
- sauvetage et badminton
- gymnastique au sol et tennis de table
- gymnastique au sol et badminton

Vous retrouverez l'ensemble du document sur le site EPS de l'académie de Dijon suivant
http://eps.ac-dijon.fr/

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CAP BEP
ÉPREUVE E.P.S OBLIGATOIRE EN
CONTRÔLE PONCTUEL

COMPÉTENCE RELATIVE A LA COMPOSANTE CULTURELLE
Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée

DEMI FOND

COMPÉTENCE ATTENDUE

Niveau III
Circulaire n°2017- 058 du 4-4-2017

Produire la meilleure performance sur une série de courses, se préparer et répartir son effort grâce à une gestion raisonnée de ses ressources.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

ÉCHAUFFEMENT

Les candidats s'échauffent seuls sur la piste. Le temps accordé est au minimum de 15 minutes

COURSES

Chaque candidat réalise 3 courses de 500 mètres (récupération de 10 minutes maximum entre les courses).

Le jury chronomètre à la seconde.

- Les élèves courent sans montre ni chronomètre. Un temps de passage leur est communiqué aux 250 mètres.
- Le candidat annonce avant le départ de la première course sa stratégie de course parmi celles proposées.
- Il peut réguler sa stratégie entre C1-C2 et entre C2-C3
- Le jury appréciera la qualité de l'échauffement et de la récupération entre les séries de course.

NOTATION

La notation se fait dans le respect du référentiel national de l'examen. Sont évalués :

- pour 70% de la note finale, le temps cumulé (somme des 3 temps réalisés)
- pour 15% de la note finale, le respect et la régulation de la stratégie de course
- pour 15% de la note finale, la préparation, la récupération et la gestion de l'effort

La note obtenue par chacun des candidats est transmise ensuite au président du jury pour attribution définitive

académie Dijon

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DEMI - FOND : 3X500

CAP_BEP
Niveau 3 du référentiel national

PERFORMANCE
Somme des 3 temps cumulés

Note /14	Temps Filles	Temps Garçons
0.50	12.20	9.20
1	12.00	9.00
1.5	11.40	8.40
2	11.20	8.20
2.5	11.00	8.00
3	10.40	7.40
3.5	10.20	7.20
4	10.02	7.10
4.5	9.44	7.00
5	9.26	6.50
5.5	9.08	6.40
6	8.50	6.30
6.5	8.32	6.20
7	8.15	6.10
7.5	8.02	6.03
8	7.50	5.55
8.5	7.37	5.48
9	7.25	5.40
9.5	7.12	5.33
10	7.00	5.25
10.5	6.47	5.17
11	6.42	5.13
11.5	6.37	5.09
12	6.31	5.05
12.5	6.26	5.01
13	6.21	4.56
13.5	6.16	4.52
14	6.11	4.48

PREPARATION et RECUPERATION

De 0 à 1 pt
- Echauffement inadapté au type d'effort qui va suivre
- Aucune récupération après l'effort

De 1.25 à 2.25 pts
- Echauffement Progressif et adapté
- Récupération à minima en marche active après l'effort

De 2.5 à 3 pts
- Echauffement progressif avec repérage d'allures
- Récupération active immédiate après l'effort

académie Dijon
RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

CAP BEP
ÉPREUVE E.P.S OBLIGATOIRE EN CONTRÔLE PONCTUEL

COMPÉTENCE RELATIVE A LA COMPOSANTE CULTURELLE
Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif

BADMINTON

COMPÉTENCE ATTENDUE

Niveau III
Circulaire n°2017- 058 du 4-4-2017

Pour gagner le match, s'investir et produire volontairement des trajectoires variées en identifiant et utilisant les espaces libres pour mettre son adversaire en situation défavorable

PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

- Après l'échauffement (qui aura permis de situer le niveau des joueurs après une phase d'observation puis une montante descendante), les candidats seront regroupés en poules mixtes ou non de niveau homogène (3 à 5 joueurs de niveau proche).
- Les matchs de poule se jouent en deux sets gagnants de 11 points. Les règles essentielles sont celles du badminton.
- Chaque candidat dispute au moins deux matchs dans un rapport de force équilibré.
- Les matchs sont arbitrés par un des joueurs de la poule.
- A l'issue des matchs, deux classements sont effectués : un classement filles et garçons séparés et un classement au sein de chaque poule.

NOTATION

Elle se fera dans le respect du référentiel national spécifique au CAP BEP.
Sont évalués :

- pour 25% de la note finale, la gestion du rapport de force et la construction des points
- pour 50%, les mises en œuvre tactiques et les indicateurs techniques (trajectoires, posture, enchaînement des actions, équilibre) et l'arbitrage.
- pour 25% de la note finale, le gain des rencontres

La note obtenue par chacun des candidats est transmise ensuite au président du jury pour attribution définitive

académie Dijon

RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

CAP BEP
ÉPREUVE E.P.S OBLIGATOIRE EN CONTRÔLE PONCTUEL

COMPÉTENCE RELATIVE A LA COMPOSANTE CULTURELLE
Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique

GYMNASTIQUE AU SOL

COMPÉTENCE ATTENDUE

Niveau III
Circulaire n°2017- 058 du 4-4-2017

Composer deux séquences différentes constituées chacune de **3 éléments enchaînés** (3 familles gymniques distinctes dont un renversement), pour les réaliser avec maîtrise et fluidité devant un groupe d'élèves.
Juger consiste à identifier les éléments et à apprécier la fluidité de chaque séquence.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

Le candidat présente obligatoirement au jury son projet d'enchaînement sur la fiche type au moment de l'appel.
Un seul passage est autorisé sur un chemin de tapis **de 12mx2m** (au moins 2 longueurs).

- Chaque séquence doit comporter 3 éléments **distincts** appartenant à des familles différentes.
- **Chaque** séquence doit comporter un renversement.
- Le saut de cheval et le mini trampoline sont considérés comme une famille gymnique et doivent terminés le mouvement.
- **Une tenue adaptée** à la gymnastique au sol est **exigée**. Fille : short ou leggings et tee-shirt manches courtes près du corps ou justaucorps – Garçon : short et tee-shirt rentré dans le short. Pour tous, passage pieds nus ou en chaussons de gymnastique. Pas de bijoux.
- Le code UNSS **2016_2020** équipe d'établissement est la référence pour le choix et la cotation des éléments.
- Toute contrainte non respectée (espace, nombre de familles, renversement, tenue gymnique) entraîne à chaque fois une pénalité de 1 point sur la note de départ.

COTATION DES DIFFICULTÉS

Valeur des éléments : **A (0,4pt), B (0,6pt), C (0,8pt), D (01pt),**

- La valeur totale des difficultés de l'enchaînement est convertie en une note sur 6 points.
- L'élément obligatoire en renversement est un élément avec passage par l'ATR (roue, ATR roulade, rondade, souplesse arrière ou avant, flip...)
- Tout élément **non réalisé** ou **très mal réalisé** entraîne la suppression de sa valeur mais aussi sa prise en compte.
- Tout élément manquant sur les 6 attendus entraîne une pénalité de 2pts sur la note finale.
- Si un élément est réalisé deux fois, sa valeur n'est prise en compte qu'une seule fois.
- Tout élément réalisé avec aide entraîne une décote de sa valeur (exemple B devient A)
- Tout élément gymnique de difficulté supérieure à ceux du code UNSS (code FIG) sera en accord avec le jury classé en D.

NOTATION

La notation se fait dans le respect du référentiel national de l'examen.
Sont évalués :

- pour 30% de la note finale, la difficulté
- pour 40% la qualité de l'exécution
- pour 15%, la composition (adéquation avec les ressources du candidat)
- pour 15% de la note finale, le rôle de juge

Tables de conversion

Pts de difficulté/ élément	1,2	1,6	2,0	2,4	2,6	2,8	3,0	3,2	3,4	3,6	3,8	4,0
Note correspondante	**0,5**	**1**	**1,5**	**2**	**2,5**	**3**	**3,5**	**4**	**4,5**	**5**	**5,5**	**6**

Tableau des fautes

VALEUR	Fautes de tenue du corps	Fautes d'amplitude	Fautes d'axes de déplacement ou de rotation	Fautes de maintien	Fautes de réception
0,20	- Bras fléchis en appui, - genoux ou jambes écartées ou fléchies, - gainage insuffisant, - pointes de pieds non tendues -	Petit manque d'amplitude	Petit désaxé	Maintien trop court	Petit déséquilibre
0,50	- Bras très fléchis en appui, genoux ou jambes écartées et/ou fléchis, - corps très relâché. - corps cassé - mouvements parasites	Amplitude très insuffisante	Gros désaxé	Pas de maintien	Gros déséquilibre
1 pt	Chute (sur les fesses, les genoux, pose de mains au sol)	Chute	Chute	Chute	Chute

Le projet du candidat

Le projet remis au préalable au jury n'est pas conforme	Le projet est conforme, partiellement respecté et inadapté aux ressources	Le projet est conforme, adéquat aux ressources et partiellement respecté	Le projet est conforme adéquat et respecté
0 point	1 point	2 points	3 points

Le juge

Le candidat ne sait pas	Le candidat reconnaît les éléments	Le candidat énonce le nom et l'ordre des éléments	Le candidat vérifie l'adéquation des éléments, leur ordre et identifie les familles
0 point	1 point	2 points	3 points

Tableau de correspondance entre le saut de cheval, le mini trampoline et le niveau de difficulté

Saut de cheval	Code UNSS	Mini trampoline	Code UNSS
		Difficulté A = 0,40	De 6 à 6,5à pts
Difficulté B = 0,60	De 6 à 8 points	*Difficulté B = 0,60*	7 points
Difficulté C = 0,80	De 8,5 à 9 points	*Difficulté C = 0,80*	De 8 à 8,5à points
Difficulté D = 1	De 9,5 points à 10 points	*Difficulté D = 1*	De 9 à 10 points

La note obtenue par chacun des candidats est transmise ensuite au président du jury pour attribution définitive

CAP BEP
ÉPREUVE E.P.S OBLIGATOIRE EN
CONTRÔLE PONCTUEL

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

COMPÉTENCE RELATIVE A LA COMPOSANTE CULTURELLE
Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains

NATATION DE SAUVETAGE

COMPÉTENCE ATTENDUE

Niveau III
Circulaire n°2017- 058 du 4-4-2017

En choisissant son mode de nage, se déplacer sur une distance longue, en un temps imparti, exigeant le franchissement en immersion d'obstacles disposés en surface, et la remontée d'un objet immergé.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

- Le **parcours de 200 mètres** est constitué par le jury qui dispose **8 obstacles** régulièrement sur le parcours (tous les 25m).
- Les obstacles imposent soit une immersion en profondeur environ d'1 mètre soit une immersion subaquatique d'au moins 2 mètres.
- Les modalités de franchissement sont libres.
- Le nombre de tentatives de franchissement n'est pas limité.
- Au terme des 200 mètres le candidat nage vers une zone pour remonter en surface **un mannequin** immergé à environ 2 mètres de profondeur.
- **Le temps limite** pour le parcours est de moins de **5 minutes 40** pour les candidates et de **5 minutes 20** pour les candidats.
- Le temps limite pour remonter le mannequin en surface est de **35** secondes pour les filles et de **30** secondes pour les garçons.
- Pour la recherche du mannequin, le chronomètre s'arrête lorsque les voies aériennes du mannequin sont émergées.

Hors de l'eau, le candidat prend connaissance du parcours et établit son **projet** (obstacles franchis, obstacles touchés, temps sur le parcours, temps pour remonter le mannequin).
Il communique son projet au jury.

ÉCHAUFFEMENT

Les candidats s'échauffent seuls. Le temps accordé est au minimum de 10 minutes.

NOTATION

La notation se fait dans le respect du référentiel national de l'examen.
Sont évalués :

- pour 50% de la note finale, le nombre d'obstacles franchis ou touchés ainsi que le respect du temps imparti sur le parcours
- pour 25% de la note finale, le temps nécessaire pour la remontée du mannequin à la surface
- pour 25% de la note finale, le respect et la gestion du projet personnel aux regard des possibilités du candidat

La note obtenue par chacun des candidats est transmise ensuite au président du jury pour attribution définitive

académie Dijon
RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CAP BEP
ÉPREUVE E.P.S OBLIGATOIRE EN
CONTRÔLE PONCTUEL

COMPÉTENCE RELATIVE A LA COMPOSANTE CULTURELLE
Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif

TENNIS DE TABLE

COMPÉTENCE ATTENDUE

Niveau III
Circulaire n°2017- 058 du 4-4-2017

Utiliser des placements de balles variés et des accélérations sur les balles favorables pour être à l'initiative du point et chercher à gagner.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

- Les candidats s'échauffent seuls (environ 15 minutes) sur les tables. Cette phase sert de pré positionnement (effectué par les jurys) afin d'établir une 1ère hiérarchie. Une montante descendante permet de constituer des poules mixtes ou non de niveau homogènes en leur sein de trois ou quatre joueurs par table.
- Les matchs de poule se jouent en deux sets gagnants de 11 points. Les règles essentielles sont celles du tennis de table.
- Chaque candidat dispute au moins deux matchs dans un rapport de force équilibré (adversaire de niveau proche).
- Les matchs sont arbitrés par un des joueurs de la poule.
- A l'issue des matchs, deux classements sont effectués : un classement filles et garçons séparés et un classement au sein de chaque poule.

NOTATION

Elle se fera dans le respect du référentiel national spécifique au CAP BEP.
Sont évalués :

- pour 25% de la note finale, la gestion du rapport de force et la construction des points
- pour 50%, les mises en œuvre tactiques et les indicateurs techniques (trajectoires variées, accélération de balle, mise à distance, déplacements) et l'arbitrage.
- pour 25% de la note finale, le gain des rencontres au regard du classement général par sexe et du classement du joueur dans sa poule.

La note obtenue par chacun des candidats est transmise ensuite au président du jury pour attribution définitive